

## DOSSIER DE PRESSE

**La commande publique comme levier économique local**

Vendredi 25 juin 2021

---



**La politique Achats du Grand Besançon s'attache à permettre l'achat local et l'achat responsable. Les règles des marchés publics encadrent la démarche. Pour ce faire, plusieurs actions sont menées par la collectivité.**

Grand Besançon Métropole (GBM), en coordination avec la Ville, recherche par ailleurs de façon permanente le meilleur rapport Qualité-Prix dans un souci d'optimisation des deniers publics.

A noter qu'aujourd'hui **Grand Besançon Métropole représente un volume d'achat très conséquent** : l'investissement prévu en 2021, tous budgets confondus, est de 73,5 M€ pour GBM et 42,2 M€ pour la Ville de Besançon. Avec la prise en compte des reports de crédits d'investissement de 2020 et l'investissement des 68 communes de notre Communauté urbaine, **ce sont plus de 200 M€ d'investissement qui sont prévus en 2021.**

C'est dire le poids que représente aujourd'hui le bloc communal (GBM et ses communes membres) dans l'investissement sur ce territoire.

Le présent dossier de presse vous propose un zoom sur la politique Achats conduite par GBM et la Ville.

## UNE POLITIQUE ACHAT ORIENTEE VERS LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

Notre politique Achats, orientée vers le tissu économique local, se construit dans le cadre d'**un travail partenarial étroit avec les acteurs économiques du territoire.**

**L'organisation annuelle des Rencontres de l'Investissement** avec nos partenaires locaux directs (Sedia, Territoire 25 et Aktya) est un exemple de ce partenariat, au-delà même des réunions régulières qui interviennent avec les fédérations.

Cette réunion, qui rassemble chaque année les représentants des entreprises, vise à présenter les grands projets d'investissement de nos collectivités et permet un temps d'échanges et de dialogue avec tous les acteurs économiques du territoire.

Cette année, ces Rencontres de l'Investissement (qui se sont tenues le 21 mai dernier) ont pris une nouvelle dimension en les rendant accessibles en visioconférence aux entreprises elles-mêmes. Pas moins de 1600 invitations ont ainsi été adressées aux entreprises locales. Des ateliers spécifiques ont également été organisés pour la première fois sur 3 thèmes :

- le 1<sup>er</sup> atelier était consacré aux conditions de mise en œuvre d'une nouvelle charte des prescriptions environnementales dans le bâtiment,
- le second, aux clauses d'insertion sociale dans les marchés publics,
- et le 3<sup>ème</sup>, à la facilitation de l'accès à la commande publique.

Ce temps d'échanges annuel est particulièrement apprécié des professionnels car il leur offre **une vision globale des grands chantiers à venir** et leur permet de renforcer nos relations.

**L'un des messages principaux passés à cette occasion aux entreprises est l'expression de la volonté conjointe de Grand Besançon Métropole et la Ville de faciliter l'accès à la commande publique afin qu'un maximum d'entreprises locales puissent participer aux consultations lancées.**

**Pour ce faire, diverses actions sont menées**, avec notamment :

- **la recherche d'une meilleure anticipation des consultations** (avec une attention sur les délais et le calendrier de publicité : la période estivale (1<sup>ère</sup> quinzaine d'août) et la fin d'année sont évitées au maximum pour lancer des consultations afin d'optimiser et de favoriser la concurrence ;
- **le développement de la pratique du « sourcing »** pour une construction des consultations au plus près des réalités techniques et économiques des entreprises, permettant en particulier de définir des allotissements adaptés à la réalité du tissu économique local (géographique, technique...). GBM et la Ville sont ainsi dotés de **3 acheteurs spécialisés** pour réaliser ce « sourcing » et mener des actions d'optimisation des achats ;
- **la simplification du contenu du dossier de candidature et d'offres**, une uniformisation des documents entre GBM et la Ville de Besançon : on peut citer par exemple la mise en place d'un cadre de mémoire technique facilitant les réponses des entreprises et l'analyse des offres ;
- **des formations conduites avec la CCIT sur la dématérialisation**, sa plateforme dédiée (4 formations réalisées depuis la dématérialisation totale des marchés publics en 2018 et d'autres à venir en lien avec les chambres consulaires) ;
- un projet avec la Chambre des Métiers pour mener **un travail de facilitation d'accès à la commande publique, avec un « accompagnement au premier marché »**, constatant que beaucoup d'artisans sont intéressés par les marchés publics lancés par nos collectivités mais ont quelquefois encore du mal à « sauter le pas » pour répondre aux appels d'offres ;

**Ces initiatives permettent de faire en sorte, dans le respect strict de la réglementation, que les entreprises locales se positionnent de façon importante sur les marchés de Grand Besançon Métropole.**

*Répartition géographique des attributions de marchés par la Commission d'Appels d'Offres (procédures formalisées) et par le représentant du pouvoir adjudicateur (marchés à procédure adaptée - MAPA) (base : ensemble des marchés > 90K€ HT attribués)*

	Année 2019	Année 2020	Du 01/01/2021 au 31/05/2021
Nombre de marchés >90K€ attribués aux entreprises du Grand Besançon	52% (104 marchés)	30,56% (44 marchés)	45,45% (15 marchés)
Nombre de marchés >90K€ attribués aux entreprises du département du Doubs	76,50% (153 marchés)	45,83% (66 marchés)	54,55% (18 marchés)
Nombre de marchés >90K€ attribués aux entreprises de la Région Bourgogne Franche Comté	95,50% (191 marchés)	61,11% (88 marchés)	72,73% (24 marchés)

*Répartition géographique des mandatements auprès d'entreprises domiciliées sur le territoire  
(Base : tous les actes d'achats, y compris inférieurs à 90 K€HT)*

	Année 2019	Année 2020	Du 01/01/2021 au 31/05/2021
Volume financier mandaté auprès d'entreprises domiciliées au Grand Besançon	71,90% 66 215 136,35 €	72,45% 60 724 762,84 €	84.21% 25 357 643,20 €
Volume financier mandaté auprès d'entreprises domiciliées dans le Doubs	82,48% 75 959 069,15 €	80,45% 67 425 333,74 €	89.47% 26 940 190,61 €
Volume financier mandaté auprès d'entreprises domiciliées dans la Région Bourgogne Franche Comté	86.14 % 79 329 394.69 €	83.63 % 70 096 460.72€	92.07 % 27 724 290.44€

**Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon veillent par ailleurs à préserver la trésorerie des entreprises.**

Le **relèvement du taux de l'avance** sur nos marchés publics, annoncé lors des Rencontres de l'Investissement 2021, permettra à toutes catégories d'entreprises de pouvoir bénéficier d'un taux d'avance à **20 %** (contre 15 % précédemment) moyennant une garantie à 1<sup>ère</sup> demande.

L'avance est octroyée de plein droit, sous réserve que l'entreprise choisisse de la percevoir (décision prise dans l'acte d'engagement, au moment du dépôt de son offre) et que le marché soit > 50K€ HT avec durée >2 mois.).

De même, **la réduction des délais de paiement à 18,78 jours en 2020** (contre 23,65 jours en 2019) permet de soutenir la trésorerie des entreprises. Avec un délai à moins de 20 jours, GBM et la Ville se situent **bien en deçà de la limite réglementaire des 30 jours**.

Enfin, nos collectivités, comme les entreprises, sont impactées par la **crise des matières premières** qui provoque une flambée des prix et de fortes difficultés en termes d'approvisionnement et de délais.

Alertée par les fédérations d'entreprises et par certains fournisseurs, **une analyse des demandes des entreprises est réalisée au cas par cas afin de :**

- **prolonger et reporter les délais d'exécution sans application de pénalités financières** lorsque les retards de délais sont inhérents à la crise,
- **modifier temporairement, par voie d'avenant, les marchés en cours**, dans une limite de 50 % du montant initial conformément à la réglementation, sur présentation de justificatifs probants fournis par les entreprises,

- **indexer les clauses de révision de prix des futurs marchés à lancer sur des indices métiers** afin de mieux faire face aux fluctuations mondiales des cours de certaines matières premières.

Suite aux Rencontres de l'Investissement du 21 mai dernier, il est prévu d'organiser prochainement une réunion avec la FRTP, notamment sur les problématiques de conduite de chantier ainsi que sur l'évolution du coût des matières premières en matière de construction.

## UNE POLITIQUE ACHAT SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

La politique Achats de Grand Besançon Métropole vise enfin à **développer et renforcer les achats socialement et écologiquement responsables**. En effet, la commande publique joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique, **en poursuivant des objectifs éthiques, inclusifs et de développement durable**.

L'achat public est également un moyen permettant de valoriser et faire évoluer l'offre des entreprises vers des produits et services plus équitables et plus durables.

Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon ont donc adopté, respectivement le 25 février dernier et le 28 janvier dernier, **un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)** qui se structure autour de 3 axes principaux :

**Prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans nos achats publics**

**On peut citer les marchés suivants :**

*Gestion différenciée des espaces verts de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon :*

- critères de jugement des offres relatifs aux performances en matière de protection de l'environnement,
- spécificités techniques pour une gestion écologique (fréquences et hauteur de tonte, fauche tardive, diminution des intrants, préservation des ressources naturelles et gestion des espèces exotiques envahissantes,...).

*Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène :*

- critère de jugement des offres relatif à la performance environnementale basée sur la biodégradabilité anaérobie des tensioactifs, l'absence de substances dangereuses et la récupération des déchets.
- bordereaux de prix comportant des produits conventionnels et des produits Ecolabel, Ecocert ou équivalent.

## **Favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable (insertion sociale, handicap, lutte contre les discriminations, achat éthique)**

### **On peut citer les marchés suivants :**

*Marché de réinsertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi du Grand Besançon pour des prestations de remplacement temporaire des agents de collecte des déchets ménagers de la régie communautaire*

- marché en cours depuis 2018 avec l'association Intermed : développement d'une réelle expertise métier, accompagnement socioprofessionnel de 18 personnes déléguées dans ce marché avec sorties vers l'emploi probante (4 CDD, 1 CDI, 1 en formation, 1 en intérim)

*Gestion des équipements fluviaux communautaires du Grand Besançon :*

- marché réservé dans le cadre du handicap depuis 2018 à l'ESAT « Solidarité Doubs Handicap » (gestion des haltes Moulin St Paul, Cité des Arts et de Deluz)

## **Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local**

### **On peut citer les actions suivantes :**

- *Dépôt des offres sans signature (signature du marché pour l'attributaire uniquement)*
- *Organisation des Rencontres de l'Investissement*
- *Relèvement du taux de l'avance à 20 % en contrepartie d'une garantie à première demande*

**Ce schéma, en tant que document de référence, fixe l'objectif de 70% de marchés « clausés » (développement durable : volet environnemental et volet social) d'ici à la fin du mandat avec le souci d'accompagner au mieux le tissu économique local dans cette évolution progressive.**

A cet effet, des temps de présentation du SPASER (et du cahier des charges de prescriptions énergétiques et environnementales sur les bâtiments dont s'est doté la Ville et que GBM devrait également adopter avant la fin de l'année) ont été et seront encore réalisés prochainement en lien avec le Pôle Energie de Bourgogne Franche Comté (organisme soutenu par la Région et l'ADEME, il a pour mission de mobiliser les professionnels du bâtiment sur les enjeux de la transition énergétique ou écologique et de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles.).

**Ce cahier des prescriptions environnementales s'inscrit pleinement dans les ambitions de notre SPASER en définissant des standards pour réduire l'impact carbone et environnemental des bâtiments.**

## UNE POLITIQUE ACHAT PERMETTANT D'OPTIMISER L'USAGE DES DENIERS PUBLICS

Notre politique Achats s'attache à développer **une commande publique performante, au meilleur rapport qualité/prix** avec le principe d'une mise en concurrence systématique pour chaque achat.

**La connaissance du tissu économique via le « sourcing » (étude de l'offre de produits et services proposés par les entreprises) renforce la concurrence et permet d'allotir les marchés de façon à ce que les petites et moyennes entreprises puissent, elles aussi, se positionner sur nos consultations.**

Le travail réalisé lors des transferts des compétences Voirie et Eau/Assainissement en lien avec les entreprises locales a permis une large ouverture à la concurrence :

- compétence Eau/Assainissement : lancement d'une consultation avec 66 candidatures pour 10 lots : 32 entreprises concernées
- compétence Voirie : lancement de 3 consultations :
  - Accord cadre de travaux d'entretien de la voirie : 81 candidatures pour 23 lots : 9 entreprises concernées
  - Marché d'entretien/maintenance de l'éclairage public : 46 candidatures pour 7 lots : 8 entreprises concernées
  - Marché de prestations de génie électrique pour travaux d'éclairage public : 33 candidatures pour 5 lots : 8 entreprises concernées

**La pratique de la négociation**, quand la réglementation nous l'autorise, permet aussi à nos collectivités d'optimiser nos achats et de viser le meilleur rapport qualité/prix. En 2020, sur 71 procédures négociables, 20 ont été négociées (soit un taux de négociation de 28,17%), ce qui a permis un taux d'économie moyen de l'ordre de 4,36 % (156 785 € de gains sur une base de 3 599 580 € HT).

Ce travail orienté vers l'optimisation des coûts est bien sûr poursuivi en 2021. Pour ce faire, nos collectivités se saisissent des **assouplissements réglementaires**, notamment celui issu de la Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (loi ASAP), qui a permis, depuis son lancement en décembre 2020, de passer 5 marchés de travaux < 100K€ sans publicité ni mise en concurrence préalables, dans le respect et le souci constant de choisir une offre pertinente et de ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

**Les marchés passés concernent** : le pont de Velotte (réalisation d'une protection d'isolement de la conduite d'eau potable et création de regards), des travaux de réhabilitation d'un bassin à Amagney et des travaux de création de réseaux d'eaux aux Auxons.



GRAND BESANÇON METROPOLE  
La City – 4 rue Gabriel Plançon  
25043 Besançon cedex  
Tél : 03 81 87 88 89  
[www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)